

# MISE EN ACTIVITE D'UNE SOCIETE DEJA CREEE SANS ACTIVITE

## FORMULAIRES

Formulaire M2 – dûment rempli et signé, en deux exemplaires  
(Si dépôt du dossier par un mandataire, joindre le pouvoir en 2 exemplaires)

## PIÈCES RELATIVES AU(X) DIRIGEANT(S)

- Copie recto verso de la carte d'identité, du passeport ou de la carte de séjour en cours de validité
- Si activité relevant du secteur alimentaire : déclaration services vétérinaires et éventuellement demande de licence auprès de la mairie
- Copie de l'attestation de suivi de stage de préparation à l'installation (le cas échéant)
- Déclaration de qualification accompagnée des justificatifs (diplômes et/ou certificats de travail) en cas d'activité règlementée

## PIÈCES RELATIVES À LA SOCIÉTÉ

- 1 extrait Kbis original de – 3 mois
- Copie des statuts

## PIÈCES RELATIVES AU SIEGE SOCIAL

### Domiciliation

- Si locataire : 2 exemplaires de la copie d'une quittance de loyer (- de 3 mois) ou 2 exemplaires de la copie du bail au nom du chef d'entreprise et lettre recommandée avec accusé de réception informant le propriétaire de la domiciliation + attestation de domiciliation signée par le chef d'entreprise
- Si propriétaire : 2 exemplaires de la photocopie de la taxe foncière (recto verso) ou du titre de propriété au nom du chef d'entreprise et attestation de domiciliation au nom de la société signée par le chef d'entreprise
- Si domiciliation dans une entreprise de domiciliation : 2 exemplaires de la copie du contrat de domiciliation au nom de la société

### Exercice de l'activité

- Si exercice de l'activité dans les locaux d'habitation : 2 exemplaires de l'autorisation de domiciliation délivrée par le propriétaire + 2 exemplaires de la taxe foncière (recto verso)
- Si exercice de l'activité dans un local professionnel : 2 exemplaires de la photocopie du bail autorisant l'exercice de l'activité au nom de la société

### Si achat de fonds ou location gérance ou donation

- 2 exemplaires de l'acte d'achat ou acte de location gérance ou donation ou apport de fonds
- 2 exemplaires du journal d'Annonces Légales ou attestation de parution



## TARIFS

- ✓ Règlement obligatoire à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat : 195,00 €
- ✓ Règlement à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce (selon le mode de mise en activité) :
  - 189,48 € (dans le cas d'une création),
  - 73,48 € (achat - location gérance - donation).

## PROCEDURE

Transmission du dossier complet, avec règlement

- Par courrier à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne - Service CFE - 68 Boulevard Lundy – BP 62746 51062 REIMS CEDEX
- Par dépôt, sur rendez-vous (se munir de sa carte vitale)

## CONTACTS

[cfe@cm-marne.fr](mailto:cfe@cm-marne.fr)  
[www.cm-marne.fr](http://www.cm-marne.fr)  
[@artisanat51](https://www.instagram.com/artisanat51)  
03.26.40.64.94